

<p style="text-align: center;">République Française Département de Maine-et-Loire Commune d'Armaillé</p> <p>La liste des délibérations examinées a été affichée à la porte de la mairie le : 14 avril 2023</p> <p>Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 11 Présents : 8 Quorum : 5</p>	<p style="text-align: center;">REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le treize du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'Armaillé s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle GALISSON, Maire, en session ordinaire.</p> <p>Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 avril 2023.</p> <p>La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 6 avril 2023.</p> <p>Etaient présents : Mme GALISSON Emmanuelle, M. BRETON Eric, Mme GAULTIER Nathalie, M. GUERIN Patrice, M. DOUCIN Pierre, Mme DUGUET Nadine, Mme SALMON Mélanie, M. GIQUEL Emmanuel.</p> <p>Etaient excusés : M. MAHOT Marcel, Mme MAROT Julie, Mme PEPION Karinne.</p> <p>Etaient absents non excusés : Néant.</p> <p>Procurations : Néant.</p> <p>Secrétaire de séance : En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Monsieur Emmanuel GIQUEL.</p>
---	---

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion. Le secrétaire et le président de la séance du 14 mars 2023 sont appelés à signer.

ORDRE DU JOUR

Correspondances et informations

Délibérations

1. Règlement et tarifs de la salle communale
2. Entretien des toitures des bâtiments communaux

Divers

1. Décisions (loyers, convention, devis éclairage LED bâtiments)
2. Retour SIEMML pour l'éclairage public
3. Relevé trafics routiers - vitesses
4. Avancement dossier City Stade
5. Tarifs Restoria
6. Inscription à des formations
7. Plannings Agents d'animation rentrée 2023
8. Dossier Haies – Zones humides (PLUi)
9. Retour des différentes représentations extérieures
10. Questions diverses

DEL 2023-25 : Règlement - Contrats - Tarifs : salle communale

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement de la salle communale (modalités de paiement/de remboursement, montant des garanties...), ainsi que les contrats complétés par les organisateurs (un contrat type pour les organismes/particuliers et un contrat type pour les locations gratuites aux associations de la commune) pour se conformer au règlement. Elle présente les modifications à apporter.

De plus, elle propose de revoir certains tarifs.

Après discussion, elle invite les membres du conseil à se prononcer sur les modifications à apporter au règlement, aux contrats et aux tarifs de la salle communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- de modifier le règlement de la salle, annexé à la présente délibération
- de modifier les contrats : un contrat type pour les organismes/particuliers et un contrat type pour les locations gratuites aux associations de la commune, annexés à la présente délibération
- de l'utilisation gratuite de la salle par les associations de la commune du lundi au vendredi et 3 week-ends par an
- de ne plus louer la salle à la demi-journée
- de facturer le montant réel des nouvelles clés et serrures en cas de perte
 - ⇒ pour tous les contrats signés après le 1^{er} mai 2023,
 - ⇒ les montants actualisés sont les suivants :

	Location du 1/05 au 30/09	Location du 1/10 au 30/04
Vin d'honneur	40 €	55 € (dont 15 € de chauffage)
Associations de la commune	Gratuit du lundi au vendredi + 3 week-ends par an	
1 journée Et Association de la commune au-delà des 3 fois	150 €	195 € (dont 45 € de chauffage)
Le week-end Et Association de la commune au-delà des 3 fois	250 €	325€ (dont 75 € de chauffage)
Réunion Professionnelle	110 €	140 € (dont 30 € de chauffage)
Associations hors commune	70 €	90 € (dont 20 € de chauffage)
Vaisselle cassées ou manquantes	1,50 € par pièce	
Forfait ménage non fait ou partiellement fait	75 €	
En cas de perte des clés	Montant réel des nouvelles clés et serrures	

DEL 2023-26 : Entretien des toitures des bâtiments publics

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les toitures des différents bâtiments publics sont contrôlées chaque année et entretenues par une entreprise de couverture : révision des toitures et zingueries, fournitures d'ardoises manquantes, nettoyage des gouttières.

Madame le Maire présente au conseil municipal 2 types de devis des entreprises CHERRUAULT-TESSIER et SARL YOHANN BUCHER :

- devis pour une intervention unique en 2023
- devis avec contrat pour un entretien chaque année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE la proposition commerciale de l'entreprise SARL YOHANN BUCHER pour un contrat d'entretien de 3 ans pour un montant de 1776 € TTC par an, révisable chaque année en fonction de l'index bâtiment.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et le contrat.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives aux décisions précitées.

Le Secrétaire de séance
Emmanuel GIQUEL

La présidente de séance
Emmanuelle GALISSON